

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18844 - 73ÈME ANNÉE

Examen de la mission « Outre-mer » du budget 2018

Le social victime de la politique d'austérité



La partie « Outre-mer » du Budget 2018 a été adoptée par les Commissions de l'Assemblée nationale. Les crédits stagnent globalement, et la ligne allouée au social connaît une chute de près de 7 %. Ce ne sera pas sans conséquences négatives dans des pays où la réponse à l'urgence sociale est la première des préoccupations.

Les Commissions de l'Assemblée nationale viennent d'adopter la mission Outre-mer du budget 2018. C'est un préalable à l'examen en séance plénière.

Voici une reproduction du Tableau de comparaison, par mission et programme du budget général, des crédits proposés pour 2018 à ceux votés pour 2017 (hors fonds de concours), annexé au projet de loi de finances 2018. Il permet d'avoir une idée de l'évolution du budget alloué aux missions du ministère des Outre-mer.

	Autorisations d'engagement (en millions d'euros)		Crédits de paiement (en millions d'euros)	
	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2018
Outre-mer	2124	2 104	2 067	2 068
Dont				
Emploi outre-mer	1276	1 329	1 279	1 334
Conditions de vie outre-mer	849	776	788	734

	Evolution des crédits entre 2017 et 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Outre-mer	-0,94 %	+0,05 %
Dont		
Emploi outre-mer	+4,15 %	+4,30 %
Conditions de vie outre-mer	-8,60 %	-6,73 %

Voici l'évolution de ces dépenses en pourcentages.

À noter que la ligne « Emploi outre-mer » correspond aux aides aux entreprises.

Tout d'abord, dans le projet de loi de Finances, la part consacrée à la mission Outre-mer augmente de 1,4 million d'euros. C'est une hausse de 0,05 %, ce qui est bien inférieur à l'inflation. Ensuite, la hausse observée à la ligne « Emploi outre-mer » signifie que le gouvernement veut aider encore plus les entreprises. Cette aide est essentiellement de la défiscalisation ou des crédits d'impôt. C'est une augmentation de plus de 50 millions d'euros en crédits de paiement.

Rien de prévu pour Saint-Martin

Concernant les « Conditions de vie outre-mer », la baisse des crédits est importante : 54 millions d'euros de moins, une chute de 6,73 % des dépenses. Cette ligne finance les actions sociales. C'est notamment là

que se situent des fonds pour le logement. En Commission des Affaires économiques lundi dernier, le député Serge Letchimy a voulu que la situation des populations victimes d'Irma soient mieux prises en compte : « si des aides existent en faveur de l'amélioration du parc de logements privés en matière de salubrité, via l'Agence nationale de l'habitat, aucune aide n'est prévue pour le renforcement de la résistance des habitations face aux risques cycloniques et sismiques (...) Je ne comprends pas pourquoi, par ailleurs, le Gouvernement ne dédie aucun fonds spécial en faveur de la reconstruction des habitations à Saint-Martin ».

Impacts sur la population et la commande publique

La lecture de ces chiffres

confirment l'orientation de ce gouvernement. Il compte aider les entreprises sans contrepartie, espérant que ces aides puissent peut-être se traduire par des créations d'emploi. C'est la même démarche que la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, il s'agit de la théorie du ruissellement.

Ce budget ne correspond pas aux déclarations du gouvernement qui affirme vouloir « sanctuariser » les outre-mer. Cette intention n'est pas suivie d'effet, car les dépenses globales prévues vont stagner. De plus, le volet social de ce budget va connaître une forte diminution. Cela aura des conséquences négatives sur l'activité qui dépend de la commande publique. Ce sera aussi la population la plus démunie qui sera touchée, car les besoins de solidarité ne diminuent pas, à la différence des crédits.

M.M.

Edito

Un ex-employé de Twitter supprime le compte de Trump

Le président des États-Unis est resté muet pendant quelques minutes, privé de son principal instrument de propagande. Il faudra 48 heures avant qu'il puisse de nouveau s'adresser directement et sans aucun filtre à plus de 40 millions de personnes.

Depuis plusieurs années aux États-Unis, les responsables politiques refusent de passer par les journalistes pour diffuser leurs informations auprès de l'opinion. L'exemple le plus caricatural est celui de Donald Trump. Ce dernier utilise massivement l'application Twitter. Il communique ainsi par des textes de moins de 140 signes non seulement à ses partisans, mais aussi à l'opinion publique mondiale.

Cet outil a joué un rôle important dans la campagne électorale présidentielle, car il permet instantanément à Donald Trump d'envoyer ce qu'il veut à plusieurs dizaines de millions de personnes sans aucun filtre, si ce n'est la limite de 140 caractères.

Mais jeudi, les abonnés aux nouvelles de Donald Trump ont eu la surprise de constater que sa page n'existait plus. Après enquête, la direction de Twitter a annoncé que la suppression de la page de Donald Trump était attribué à un employé qui effectuait jeudi son dernier jour de contrat dans le service en ligne.

Sachant que le compte de Donald Trump a plus de 40 millions d'abonnés, la nouvelle n'a pas tardé à se répandre. L'administration de Twitter a donc réactivé le compte du président des États-Unis au bout de quelques minutes. Mais dans un tel cas, le nombre d'abonnés repart de zéro. Fort heureusement pour Donald Trump, les connexions avec ses anciens abonnés sont établies de manière automatique, et d'ici deux jours, il aura retrouvé ses 40 millions d'amis.

La mésaventure arrivée au président des États-Unis a rappelé une des vulnérabilités du numérique. Tout site est en effet hébergé sur un serveur, et les administrateurs de la machine peuvent avoir accès à tout son contenu. D'où cette question : et si quelqu'un s'était fait passer pour Trump et aurait diffusé n'importe quelle information au nom du président des États-Unis ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Notre histoire

Un outil pour estimer le coût d'un licenciement abusif mis en ligne par l'État

Peu de temps après la signature des ordonnances réécrivant au profit des patrons des pans importants du Code du Travail, le principal site internet de l'administration a mis en ligne un simulateur permettant de connaître le coût d'un licenciement abusif. Un outil très utile à des patrons peu scrupuleux qui cherchent à se constituer une provision pour pouvoir se débarrasser de travailleurs gênants.

1 Situation

2 Calcul du plancher et du plafond

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

* Ancienneté du salarié dans l'entreprise : 10 an(s)

En années complètes

* Type d'entreprise : Entreprise de moins de 11 salariés

Entreprise de 11 salariés et plus

Calculer >

Depuis son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron a fait passer l'acte 2 de la Loi Travail sous formes d'ordonnances. Cette loi provoque d'importants reculs dans les droits des travailleurs. Une des mesures les plus contestées est le plafonnement des dommages et intérêts perçus par un travailleur en cas de licenciement abusif.

La mise au chômage est une situation très grave pour un salarié. Il arrive généralement que le licenciement soit la conséquence de la situation économique de l'entreprise. Cette dernière n'a plus assez d'argent pour payer tous ses travailleurs. La loi l'autorise à licencier pour raison économique. Dans ce cas, le travailleur perçoit une indemnité en fonction de différents critères liés notamment à son ancienneté dans l'entreprise.

Justice d'exception pour les licenciements

Mais dans les faits, rien n'empêche un patron de licencier du jour au

lendemain un travailleur sans motif économique. L'auteur de cette violence ne risque rien à moins que la victime ne prenne l'initiative de saisir la justice. Elle doit alors mener un long combat judiciaire pour faire valoir ses droits.

Avant l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, en cas de condamnation du patron, le juge avait la possibilité de fixer le montant des dommages et intérêts perçus par la victime en fonction de chaque cas individuel, comme dans n'importe quelle autre affaire.

Mais depuis les ordonnances Macron, les patrons sont protégés par une loi d'exception. En effet, le juge doit désormais respecter un barème inscrit dans la loi, ce qui fait que le salarié ne peut plus espérer une réparation à la hauteur du préjudice subi. Autrement dit, un patron sait désormais à quoi s'attendre s'il veut se débarrasser d'un salarié.

Mais le gouvernement a décidé d'aller plus loin. En effet, le site « Services publics » mais en ligne un calculateur permettant de connaître d'avance le montant à payer en cas de licenciement abusif en fonction de l'ancienneté et de la taille de l'entreprise. La réponse est donnée en mois de salaire bruts.

Pour les syndicats, c'est l'indignation. Les syndicats de salariés s'indignent. « Voilà la porte ouverte à tous les abus, estime Philippe Nackaerts », secrétaire général du Comité CGT-Chômeurs, interrogé dans Le Parisien. « Dans les faits, on sait très bien que les salariés ne vont pas s'amuser à faire des calculs alambiqués au cas où ils sont virés. En général, ils font le calcul après. Que la loi permette d'imposer un tarif, c'est une chose. Mais que le gouvernement en fasse la promotion en disant aux chefs d'entreprise : faites vos calculs ! C'est choquant », affirme Éric Scherrer, président du Seci-UNSA.

« **Totalement scandaleux** »

M.M.

Répression à la suite de la déclaration d'indépendance

8 ministres de la Catalogne jetés en prison

Huit membres du gouvernement catalan considéré comme destitué par Madrid ont été arrêtés et mis en prison jeudi. Ces responsables politiques sont inculpés par la justice espagnole de sédition et de rébellion. Pour sa part, le président de la Catalogne, Carles Puigdemont, s'est réfugié en Belgique pour échapper à la prison qui l'attendait à coup sûr. Il est menacé d'extradition. Carles Puigdemont a exprimé jeudi

son indignation sur une télévision régionale catalane. « Je demande la libération des ministres et du vice-président, j'exige le respect de toutes les institutions catalanes et la fin de la répression politique », a-t-il dit.

Le matin du 2 novembre, il a refusé de quitter la Belgique pour se rendre à sa convocation exigée par la justice. Les autorités espagnoles menacent de lancer un mandat d'arrêt européen contre lui.

Le point de vue du président de la Catalogne est largement représenté dans la population. Nombreux sont ceux qui dénoncent le retour aux méthodes du franquisme. C'est en effet à la suite du coup d'État de Franco et de la guerre d'Espagne que la Catalogne a perdu l'autonomie qu'elle avait obtenue à la suite de l'abolition de la monarchie, et de la création de la République espagnole.

Une autre manière de voir les inégalités salariales

Depuis hier, les femmes travaillent « gratuitement »

Ce vendredi 3 novembre à 11 heures 44 et 9 secondes les femmes travaillent pour du beurre. La campagne choc des Glorieuses illustre des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. La newsletter féministe en est arrivée à ce constat en rapportant les chiffres des inégalités salariales d'Eurostat au nombre de jours ouvrés en 2017. Selon une étude de la fondation Concorde, ces inégalités coûteraient 62 milliards d'euros par an à l'économie française. En France, l'écart salarial entre les

sexes atteint 15,8 %. Selon une étude réalisée par la Fondation Concorde, cette inégalité coûterait 62 milliards d'euros par an à l'économie française (lire notre article). Ils estiment que l'absence d'inégalité salariale créerait une hausse de la consommation de 22 milliards d'euros et d'une hausse de 26 000 du nombre de créations d'emplois annuelles.

L'année dernière, les Glorieuses estimaient que le moment où les femmes commençaient à travailler « gratuitement » était le 7 novembre à 16h34. Selon elles, les femmes ont

donc perdu l'équivalent de 4 jours de travail non ouvrés en un an. Logique puisque l'écart salarial s'est creusé de 0,7 % entre 2016 et 2017. Le visuel qui illustre notre article - propulsé par les Glorieuses et réalisé par l'agence Mad&Woman - a largement été diffusé sur les réseaux sociaux avec le hashtag #3novembre11h44. La chanteuse Helena Noguerra et l'humoriste et chroniqueuse radio Sony Chan ont prêté leur image à cette campagne.

Source : Public Sénat

Signature d'une convention de partenariat entre l'Institut Bioforce et la PIROI

Améliorer la formation des humanitaires

La Croix-Rouge française / PIROI (plate-forme d'intervention régionale de l'Océan Indien) et Bioforce, organisme de référence pour la formation humanitaire basé à Lyon, ont conclu une convention de partenariat afin de renforcer les compétences des acteurs de l'humanitaire et de la sécurité civile dans l'Océan Indien. La signature de ce partenariat aligne des objectifs stratégiques complémentaires pour les deux or-

ganisations : le renforcement des capacités des organisations régionales pour Bioforce et le renforcement et le développement du volet "Formation" pour la PIROI. Trois axes de travail sont inscrits au programme de cette collaboration : le renforcement des capacités d'ingénierie de formation, la mise en place d'un catalogue de formation en ligne et le développement de formations diplômantes, « co-certifiées » par les deux organisations.

Première étape de concrétisation de ce partenariat : l'organisation en août dernier d'une formation régionale sur le thème de la « Logistique et la chaîne d'approvisionnement en contexte humanitaire », qui a rassemblé une vingtaine d'acteurs du Mouvement Croix-Rouge ainsi que des participants de l'Agence Régionale de la Santé et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Réunion.

Transition écologique

Des infrastructures de qualité pour une industrialisation à faible émission de carbone

L'Afrique doit se doter d'infrastructures de qualité pour une industrialisation à faible émission de carbone, ont déclaré, ce mercredi à Addis-Abeba, des participants à la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales.

S'inspirant d'une étude sur la contribution des infrastructures à la valeur ajoutée manufacturière en Afrique, les participants ont souligné que l'importance du rôle des infrastructures de qualité dans le développement industriel ne fait aucun doute, le type d'infrastructures mises en place déterminant la qualité et le rythme de la trajectoire d'industrialisation. Selon le document soumis à l'examen des participants à cette rencontre dont le thème porte sur le thème de la « Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale et des gains partagés, la mise en place d'infrastructures propres ou « vertes » (énergies renouvelables et efficacité énergétique) contribue à l'industrialisation à faible émission de carbone et résiliente au climat. De même, soulignent-ils, un développement à faible émission de carbone offre à l'Afrique une variété d'avantages, notamment celui d'éviter de s'enfermer dans des technologies à haute intensité de carbone ; de bénéficier des fonds mondiaux pour le climat qui fourniraient le financement nécessaire pour le développement et de tirer parti des possibilités des énergies renouvelables pour améliorer l'accès à l'énergie par l'intermédiaire de technologies à faible coût et peu polluantes. Il permet également de diversifier le mix énergétique, de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de renforcer les capacités techniques du continent et de rejoindre la course au « nouveau développement » comme acteur compétitif.

Potentiel en énergies renouvelables

Selon ce document, l'Afrique a des

ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables abondantes qui, si elles sont mises en valeur, peuvent alimenter son industrie. Ces ressources peuvent non seulement augmenter les capacités de génération d'énergie, mais également entraîner un développement industriel à faible émission de carbone. Néanmoins, déplore-t-on, peu de ces ressources renouvelables ont été exploitées convenablement : moins de 10 % de l'hydroélectricité africaine est exploitée. Bien que le potentiel d'énergie total est de 14 000 mégawatts dans la vallée du Rift en Afrique de l'Est, seule une petite partie est générée au Kenya (3 000 mégawatts), en Éthiopie (environ 1 000 mégawatts), à Djibouti (environ 850 mégawatts), en Ouganda (450 mégawatts) et en République-unie de Tanzanie (150 mégawatts). L'Égypte bénéficie de la lumière du soleil entre 9 - 11 h/jour, et le meilleur site pour l'énergie éolienne est le golfe de Suez grâce à ses vents forts et stables. Cependant, la contribution de l'énergie éolienne et solaire représente moins de 5 % de la génération d'énergie du pays.

Malgré un énorme potentiel, l'énergie à base de biocarburants reste limitée et à petite échelle. L'énergie à base de biocarburants pourrait devenir une industrie à part entière, avec les efforts de développement de biodiesel à base de jatropha (une plante à fleurs résistante aux sécheresses) en Côte d'Ivoire, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

Des efforts sont actuellement déployés pour la production solaire à grande échelle, en particulier pour connecter l'énergie solaire au réseau dans de nombreux pays africains. Cependant, à l'exception de quelques pays (l'Afrique du Sud et le Maroc, entre autres), l'échelle

reste négligeable par rapport aux normes internationales.

Question du financement

L'étude recommande un financement innovant pour les technologies d'énergie renouvelable en raison de leur cherté dans le contexte africain, même avec une réduction des coûts dans d'autres domaines. Pour réaliser les objectifs d'industrialisation durable, les actifs infrastructurels qui soutiennent la croissance doivent être durables et résister aux aléas des extrêmes climatiques. La construction d'infrastructures économiques nécessite souvent des investissements importants en termes de ressources financières et humaines (compétences), et dure souvent longtemps. Les infrastructures sont censées servir l'économie généralement plus de 30 ans.

Tous les types d'infrastructures sont très vulnérables aux catastrophes naturelles et en pâtissent beaucoup. La réparation des infrastructures après une catastrophe naturelle est souvent difficile et onéreuse, ce qui peut affecter négativement les industries et les autres secteurs économiques de la société.

« Les pays africains devraient donc prendre en compte la résilience des actifs infrastructurels aux étapes de conception du projet », recommande le document.

Contribution à la valeur ajoutée du continent

L'Afrique a connu des réussites dans son industrialisation

« Malgré plusieurs difficultés, l'Afrique a connu des réussites en termes d'industrialisation », selon un document soumis à l'examen des experts dans le cadre de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionale démarrée ce mercredi à Addis-Abeba, sous le thème « Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale et des gains partagés ».

Selon les experts, ces réussites qui ont contribué à créer des millions d'emplois, incluent les industries du textile et des hautes technologies en Égypte, les industries du vêtement et de la chaussure en Éthiopie, la fabrication automobile en Afrique du Sud, la filière du diamant au Botswana, les produits du bois à valeur ajoutée au Gabon et l'industrie agro-alimentaire au Kenya.

Importance des transports

Dans ces pays, les actifs infra-structurels, notamment les réseaux de transport, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication, ont impulsé le processus d'industrialisation, et « les infrastructures de transport restent essentielles pour que les fabricants africains se procurent les matières premières et vendent leurs produits de manière économiquement rationnelle, fait-on remarquer. Une part substantielle du fret intermodal en Afrique passe par les routes comme c'est le cas en Égypte où les routes représentent plus de

90 % du fret national. Les ports, ajoute-t-on, sont des éléments essentiels du commerce africain et servent de nœud dans les chaînes logistiques des voies navigables, notamment entre transport routier et maritime. Les ports de Mombasa et Dar es-Salaam sont des entrées importantes pour les pays d'Afrique de l'Est et font passer plus de 90 % du commerce africain. Les infrastructures ferroviaires, malgré leur état global décevant, participent, souligne-t-on, aux performances économiques dans certaines parties du continent.

Les infrastructures ferroviaires sud-africaines jouent un rôle commercial important en connectant les ports du pays avec les marchés à l'intérieur des terres et les marchés régionaux au Botswana, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland et au Zimbabwe. Au Gabon, fait-on remarquer, le Transgabonais joue un rôle essentiel dans le transport des produits miniers et forestiers traités des centres de production aux marchés d'exportation.

Accès à l'énergie

L'Afrique peut également se réjouir de ce que plusieurs pays transforment localement ou régionalement leurs ressources naturelles, des produits agricoles aux minéraux, grâce à l'amélioration de l'accès à l'énergie.

En Égypte, l'industrie est la deuxième utilisatrice d'énergie après le logement, au Gabon, le complexe métallurgique de Moanda

fabrique des produits à valeur ajoutée à base de manganèse, comme du silicomanganèse et du métal de manganèse, et dépend principalement de l'énergie du nouveau barrage hydroélectrique de Grand Poubara, au Botswana, les différents nœuds de la filière verticalement intégrée du diamant (du minage à la fabrication de bijoux) sont à forte intensité de capital et reposent donc fortement sur une alimentation énergétique fiable, révèle-t-on.

Dans un pays comme l'Éthiopie, où les ressources naturelles sont limitées, l'accès à l'énergie à faible coût couplé à une main-d'œuvre bon marché, a contribué à attirer les fabricants étrangers, note-t-on.

Abordant le domaine de l'économie numérique, les experts, tout en déplorant le faible taux, reconnaissent que dans certains cas, un secteur des TIC dynamique a appuyé le développement industriel.

Au Kenya, les TIC ont révolutionné la manière de faire des affaires et des inventions technologiques comme le transfert d'argent par mobile ont grandement facilité les transactions commerciales, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et les fermiers dans la campagne kényane. En Égypte, un secteur des technologies de l'information et de la communication dynamique a contribué à appuyer l'industrie nationale des hautes technologies.

L'Afrique du Sud n'est pas en reste avec un secteur des technologies de l'information et de la communication qui fait partie des meilleurs secteurs du pays en termes d'apport au produit intérieur brut.

In kozman pou la rout

« Kan vaz la fine kasé, kosa k'i ansèrv grongn ankor marmaye ? »

Souvan dé foi, bann momon épi bann papa i grongn bann marmaye, si zot i pans banna la mal azi. Na dé foi, dann mon kèr, mi domann kosa i ansèrv grongn marmaye konmsa sirtou avèk la kolèr ! Mi profèrré in réprimann, konm i di, in z'ésplikasyon pou fé konprann bann marmaye kosa lé posib fèr, é kosa i fo pa fèr. Lé vré nana désèrtènn règ i fo respèkté kisoï dann la vi famiy, kisoï dann la vi an sosyété. Sansa i dovien bien difisil pou viv an parmi... I fo pa, d'aprè moin, la rolasyon rant paran épi zanfan i vien konm in zé d'pongn, in manyèr d'voir kisa va pily la tête dovan l'ot, kisa k'i gingn é kisa k'i pèrd. Alé oir, konm i di, la vi dann in famiy sé konm in l'aprantisaz la koégzistans pasifik. Sa i vo pou l'ékol, sa i vo galman pou la vi dann la sosyété, sa i vo galman dann la rolasyon rant bann péi. Alé ! Mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Oté ! Bann lanspèk zot la p'asé folkloriz rényoné ?

Si mi suiv désèrtin, sanm pou moin zot i yèm doudouiz anou in pé, bokou, a la foli. I diré rogard la vérité an fas sa sé in n'afèr i plézir pa zot. Zot i profer la vérité kan li lé makiyé.

Fitintan, in pé té i vé demoun i gnor l'ésklavaz é mèm son l'abolisyon. Sé pou sa zot té i vé vin désanm i transform an fète létchi. Aprésa zot la komans dir l'ésklavaz isi dann péi bourbon lété pa in n'afèr dir pou vréman : zot téi invite anou bien rogard son koté imin.

Kan, dann l'ané 1982, gouvèrnman la desid fé avèk vin désanm in fète l'abolisyon, ala k'in pé la trouv té plito valab fé in fète komèrsyal. Pézapé, komers la rouvèr, grann sirfas la rouvèr é lo zour soidizan feryé la vni in zour d'arzan pou bann kapitalis.

Aprésa, kan la fè la desid fé in komémorasyon bann l'abpmilasyon l'ésklavaz épi la trète bann noir, in pé la mète a kriyé gouvèrnman i vé diviz kréol, aadrèss inn kont l'ot, ankouraz la guèr sivil. Aprésa la pass la pintir la dsi pou pa k'i oi koman lésklavaz épi la trète té in n'afèr vyolan.

28 oktob i tonm in d'lite pou bann lang épi bann kiltir mé vite fé la transform sa an fète komèrsyal é tout in somenn l'apèl sa la somenn kréol : folklor, manzé, mizik, étout lo tanbloman an oubliyan la lite.

Si tèlman ké banna i komans par énérv amoin kan zot i ral nout konba an aryèr, kan zot i doudouiz anou, kan zot i folkloriz anou. Bann lanspèk va ! Arète folkloriz anou !

Justin